COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR

Comité directeur du 20/09/2017, sont convoqués les membres du Bureau.

Présents

M. Stéphane Leclerc, Président

M. Patrick Desport, Vice-Président

Mme. Pierrette Lachaize, secrétaire

Excusée, Mme. Ghislaine Vilquin, Trésorière

Ordre du Jour:

* Répondre aux demandes des adhérents concernant les affiliations

1) à la Fédération Française Handisport

2) à la Ligue Médiévale de Nouvelle Aquitaine

* Point financier

Le président mène le débat :

La double affiliation FFTL / Fédération correspond totalement à la ligne statutaire de l’association visant à permettre à tous les publics spécifiques d’accéder dans les meilleures conditions possibles à la pratique de notre discipline. Des actions ont déjà été menées en ce sens avec l’accueil de groupes orientés par la MSA, le CMP ou la Croix Marine. Nous avons déjà trois archers licenciés présentant un handicap et bénéficiant d’une reconnaissance AH.

L’affiliation à la Fédération Française Handisport est soumise au vote à main levée. La demande d’affiliation à la FFH est acceptée à l’unanimité. Le président se charge de la procédure d’affiliation.

L’affiliation à la Ligue médiévale de Nouvelle Aquitaine est abordée: nos rencontres régulières avec les associations déjà membres de la Ligue Médiévale sur diverses manifestations sont très positives. Nous accéderions ainsi à un nouveau réseau très dynamique sans contraintes particulières sur notre participation aux manifestations organisées par celle-ci. L’association reste libre des actions menées dans le cadre de ce regroupement d’associations. La proposition de rejoindre la ligue Médiévale est soumise au vote est acceptée à l’unanimité.

Point financier:

Pour rappel, l’association est déficitaire sur le plan comptable sur l’exercice 2016/2017. Les avances de trésorerie effectuées par le Président permettent à l’association de répondre aux besoins de financement nécessaire au fonctionnement de l’association mais ils doivent être limités et remboursés progressivement. Néanmoins le Président insiste sur l’importance de la qualité d’accueil des licenciés, notamment concernant le matériel mis à disposition des archers. La FFTL doit récupérer les cibles animalières prêtées et il nous manque des filets de sécurité pour les manifestations auxquelles nous participons. L’augmentation du montant des licences votée en Assemblée Générale permettra une meilleure maintenance du matériel acquis mais ne financera pas les investissements souhaités. Il est décidé de relancer une campagne de recherche de donateur ou de partenaires financiers.

A cette fin, nous avions rencontré le Crédit Agricole, qui a de plus une Agence sur Prigonrieux, et ouvert un compte dans cet établissement bancaire qui est devenu le compte courant de l’association. Des avances de trésorerie nous ont été accordées gracieusement lors de manifestations visant l’autofinancement de l’association. L’affiliation à la Fédération Handisport a un coup et nécessitera du matériel adapté. C’est sur ce projet que nous solliciterons la Fondation Crédit Agricole.

Le compte Crédit Mutuel ouvert lors de la création de l’association est en sommeil et n’a pas lieu d’être conservé et il a donc été demandé par Mme Ghislaine Marcialis, Trésorière, de clore ce compte. Ayant donné son pouvoir à Mme Pierrette Lachaize sur cette question, le Bureau décide à l’unanimité de fermer ce compte bancaire. Le Président est chargé des démarches en ce sens.

Les sujets à l’ordre du jour ayant été traités, la réunion du Comité Directeur est levée.

Le compte-rendu est soumis à l’approbation des membres du Bureau et validé ce jour.

 Fait à Bergerac le 22/09/2017

